REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES



NOMBRE DE DELEGUES

En exercice: 83

Présents à la séance : 37 Représentés (pouvoirs) : 1

Date de la convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération : 2/1/2 /2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2020

Délibération n' DCS/2020/24

OBJET: SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019-2021 CONCLU ENTRE LA REGION PACA ET LE TERRITOIRE GAPENCAIS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX DECEMBRE

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni en visioconférence, après convocation légale, sous la présidence de M. Benoît ROUSTANG, Président du Syndicat mixte du SCoT.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy: BONNARDEL Jérôme, BOURGAT Michel, BRIOULLE Jean-Pierre, GILARDEAU Christian, IDELOVICI Richard, OSINGA Sandrine, ROGOU Marie-Paule représentée par GILARDEAU Christian (pouvoir), SELLIER Jacques.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar: BEAUDOIN Gérard, BICAIS Jean-Jacques, BLACHE Jean-Luc, BONNABEL Eveline, REY Antony suppléant de ESCALLE Jean, ARMELIN Martine suppléante de GARCIN Bernard, MACLE Josiane, PY Martine, RAYNE Jean-Michel, ROUSTANG Benoît, SARRAZIN Bruno.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance: CLAUZIER Élisabeth, PIFFETEAU Franck suppléant de FEUILLASSIER Béatrice, KUENTZ Adèle, PONS Julien, SOLOMIAC Florence, TAIX Marie-Laure.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : VINOT Philippe suppléant de ALLEC Patrick, ALLEGRA Francesco, LAZARO Marie-Christine suppléante de ARNAUD Jean-Michel, WARIN Gérard suppléant de AYACHE Serge, BOUTRON Claude, BUTZBACH Pimprenelle, CHENAVIER Gérald suppléant de COMBE Hervé, DUGELAY Denis, GRIMAUD Roger, MOSTACHI Ginette, MULLER Christian, ODDOU Rémy, VAN WONTERGHEM Christian.

Etaient absents ou excusés:

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy: ACANFORA Christiane, AQUINO Roger, BARTHELEMY Monique, BONIN Vivien, CONTOZ Jean-François, DE BONNAULT Marie-José, FRANCOU Jacques, FROGET Alain, LAURENS Jean, RICOU CHARLES Michel, ROUSSEAU Jean, VERBAUWEN Marie-Josèphe.

Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar: ACHIN Richard, BELLON Marie, BERNARD Julie, BOYER Christophe, CARLUE Ivan, CATINOT Simon, COLLE Jean-Pierre, COLLIN François, DABAT Marc, DESSEIN Aurélie, DISDIER Christophe, DUMAS Christian, GINSBERG RIGAUD Catherine, MOREL Christian.

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance: ARNAUD Rolland, BONNAFFOUX Joël, BORRELLY Alexandre, BOURGADE Béatrice, CHEVALIER Florence, ESTACHY Jean-François, LEFORT Dominique, REYNAUD Laurent, SARRET Jean, SAUNIER Clémence.

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : AILLAUD Jean-Baptiste, BROCHIER Jean-Louis, COSTORIER Rémi, DIDIER Roger, GAY-PARA Michel, GRENIER Maryvonne, HUBAUD Christian, JOUBERT Claudie, LOUCHE Frédéric.

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- B. PARENT, Directeur de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- C. BUEVOZ, chargée d'études Territoires à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- P. COUILLENS, juriste à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise,
- S. GALLES, chargé de mission en urbanisme au SCoT,
- P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation au SCoT,
- L. NIVOU, chargée de mission Transition énergétique au SCoT.

M. le Président rappelle que pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum nécessaire pour toute réunion de l'organe délibérant du syndicat mixte du SCoT est fixé au tiers des membres, et non plus à la moitié.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : Monsieur Jérôme BONNARDEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lors de la séance du 16 mai 2019, le Conseil syndical du SCoT approuvait le CRET 2019-2021 conclu entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Territoire du Gapençais, et autorisait le Président du Syndicat mixte à signer ce contrat. Le Président du Syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise est en effet co-signataire du CRET, aux côtés du Président du Conseil Régional et des Présidents des quatre intercommunalités de l'Aire Gapençaise.

Le présent avenant n°1 porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET « Territoire du Gapençais », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

L'avenant n°1 au CRET est annexé à la présente délibération. Il comprend le nouveau tableau de synthèse de la programmation, composée de 34 opérations.

Le Conseil syndical décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 au CRET 2019-2021 « Territoire du Gapençais », dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président du Syndicat mixte du SCoT à signer l'avenant n°1 au CRET 2019-2021
 « Territoire du Gapençais ».

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président, Benoît ROUSTANG



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AVENANT N°1

CONTRAT REGIONAL D'EQUILIBRE TERRITORIAL 2019-2021

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / Territoire du Gapençais













ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par la délibération de l'Assemblée régionale n° en date du, ci-après désignée « la Région »
D'une part,
ET
La Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger Didier, dûment habilité par délibération n° en date du, ci-après désignée « le Territoire »
La Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice Borel, dument habilité par délibération n° en date du, ci-après désignée « le Territoire »
La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël Bonnaffoux, dument habilité par délibération n° en date du, ci-après désignée « le Territoire »
La Communauté de Communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel Ricou-Charles, dument habilité par délibération n° en date du, ci-après désignée « le Territoire »
Le Syndicat Mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, dument habilité par délibération n° en date du, ci-après désigné « le Territoire »
D'autre part,

Vu le règlement financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la délibération n° 17-1107 du 15 décembre 2017 approuvant les termes du plan climat « Une COP d'avance » ;

Vu la délibération n°18-35 du 16 mars 2018 approuvant les principes et modalités des contrats régionaux d'équilibre territorial de nouvelle génération ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 adoptant le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires après consultation et enquête publique ;

Vu la délibération n°18-905 du 14 décembre 2018 du Conseil régional relative à l'approbation du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (ci-après désigné le CRET) du territoire du Gapençais ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant porte sur la revoyure à mi-parcours du CRET « Territoire du Gapençais », en application de l'article 6 du contrat initial. Il a pour objet de modifier la programmation initialement prévue en annexe 2 du contrat.

Article 2 - Structuration du contrat ; volet opérationnel

L'annexe du présent avenant remplace celle figurant initialement en annexe 2 du contrat initial, relative au volet opérationnel tel que défini dans son article 4.

Article 3 - Prise d'effet de l'avenant

L'avenant 1 au Contrat régional d'équilibre territorial prend effet dès sa notification par la Région.

Article 4 - Autre disposition

Les autres dispositions du contrat initial ainsi que son annexe 1 demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

Le Président	Le Président
du Conseil Régional	de la Communauté d'Agglomération Gap-
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Tallard-Durance
Renaud MUSELIER	Roger DIDIER

Le Président de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar	Le Président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Fabrice BOREL	Monsieur Joël BONNAFFOUX
Le Président de la Communauté de Communes Buech Dévoluy	Le Président du Syndicat Mixte du SCOT de l'Aire Gapençaise
Michel RICOU-CHARLES	Le Président

ANNEXE 2 modifiée

TABLEAU DE SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION

CRET TERRITOIRE DU GAPENCAIS

Annexe 2 - Tableau des opérations

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Localisation de l'opération	Coût total	Montant contractualisé	Taux d'intervention
AXE 1 ECO MOBILITE	ОВІШТЕ					
1.1	installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les 4 parcs relais de la commune	Commune de Gap	Сар	120 000 €	50 000,00 €	42%
1.2	Etude préalable à la création d'un système de production multi-énergies "vertes" pour tous véhicules	Commune de GAP	Gар	80 000 €	40 000'00 €	%09
1.3	Abris vélo sécurisé sur l'aire de covoiturage de la Saulce	CA GTD	La Saulce	80 000 €	24 000,00 €	30%
4.1	L'aménagement d'une voie douce sur viaduc de buzon	Ville de Gap	Gap	2 800 000 €	584 000,00 €	21%
1.5	Développement d'un système info voyageurs pour le réseau de transports de l'Agglo	CA GTD	СА СТD	10 371 €	5 186,00 €	%09
1.6	Liaison piétonne entre le parking et le PEM de la Gare	Ville de Gap	Gap	100 000 €	32 500,00 €	33%
	Sous Total Axe 1 (6 opérations)			3 190 374 €	735 686 €	

AXE 2 UNE F	AXE 2 UNE REGION NEUTRE EN CARBONE					
2.1	Stade Nautique	Ville de Gap	Gap	253 000€	26 203€	10%
2.2	Etude potentiel PV à l'échelle de l'EPCI - Plan Solaire	CC Champsaur Valgaudemar	CC Champsaur Valgaudemar	64 285€	45 000,00 €	%02
2.3	Création unité de Méthanisation Valorisation boues d'épuration	CA GTD	Gap	40 000€	28 000'00 €	%02
2.4	Installation d'une turbine pour production hydroélectrique	Commune de Saint Léger les Mélèzes	Saint Léger les Mélèzes	290 425€	58 085,00 €	20%
2.5	Création d'une maison de santé	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	550 000,00 €	139 500,00 €	25%
2.6	Etude production ENR et rénovation de l'éclairage public	Commune de Gap	Gap	800 000 €	160 000,00 €	20%
2.7	Requalification Quartier du Claps Démarche BDM	Commune d'Espinasses	Espinasses			
2.7.1	Etudes globales requalification pour travaux		Espinasses	€70 000 €	340 000 €	51%
2.7.2	Construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux		Espinasses	3 450 000 €	400 000 €	12%
2.7.3	Action d'aménagement de l'espace public		Espinasses	550 000 €	125 000 €	23%
2,8	Travaux d'aménagement de l'espace public sur la Commune d'Ancelle	Commune d'Ancelle	Ancelle	910 500 €	130 554,00 €	14%

			•	•	•	
2.9	Extension du siège de la communauté de communes pour la création de la Maison de Services aux publics	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	510 000 €	153 000,00 €	30%
2.10	Amėlioration des performances énergétiques du bâtiment de la communauté de communes	CCSPVA	La Bâtie-Neuve	101 400 €	30 420,00 €	30%
2.11	Réhabilitation ancienne MAPAD / bâtiment de services publics	ССВD	Veynes	1 314 000 €	435 200,00 €	33%
2.12	Restructuration partielle et rénovation énergétique Salle polyvalente	Commune de Tallard	Tallard	450 000 €	135 000 €	30%
2.13	Rénovation Energétique de logements	Commune de Saint Firmin	St Firmin	132 328 €	32 000,00 €	24%
2.14	Réhabilitation du gymnase intercommunal	cccv	Saint Bonnet	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
	Sous Total Axe 2 (16 opérations)			11 585 938 Є	2 537 962 €	
AXE 3 UN MC	AXE 3 UN MOTEUR DE CROISSANCE					
3.1	Requalification des ZAE intercommunales	CCSPVA	CCSPVA	305 000 €	86 000,00 €	78%
3.2	Requalification de la ZA du Boutaric avec développement aire de co-voiturage	CCBD	Montmaur	130 000 €	44 090 €	34%
3.3	Acquisition foncière pour le développement d'un Batîment d'Entreprise (projet technopolis)	CCBD	Veynes	265 000 €	53 000 €	20%
3.4	Création Déchèterie de la flodanche	CA GTD	Gap	1 800 000 €	237 381,00 €	13%
3.5	Amélioration de la circulation déchetterie de PATAC	СА СТD	Gap	250 000 €	50 000,00 €	20%
			o			

3.6	Création /extension Déchèteries	CC Champsaur Valgaudemar	Saint-Bonnet	1 000 000 €	122 250,00 €	12%
3.7	Extension déchèterie du Boutariq	ССВО	Veynes	1 015 000 €	154 800,00 €	15%
	Sous Total Axe 3 (7 opérations)			4 765 000 €	747 521,00 €	
AXE 4 UN PA	AXE 4 UN PATRIMOINE NATURE PRESERVE					
AXE 5 BIEN	AXE 5 BIEN VIVRE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR					
5.1	Réhabilitation quartier du Haut Gap : vers un quartier d'excellence	Commune de Gap	Gap			
5.1.1	Extension et réhabilitation de l'équipement socio- culturel "centre social les pleiades"			250 000 €	75 000,000 €	30%
5.1.2	Requalification du parc Mauzan			126 360 €	31 590 €	25%
5.2	Rénovation des bâtiments d'accueil du Faï	SIVU Haute Vallée de Maraize	Le Saix	407 500 €	122 250,00 €	30%
5.3	Groupe scolaire et cantine scolaire	Commune de Orcières	Orcières	3 030 724 €	331 750,00 €	11%
5.4	Requalification et aménagement du quartier du parc	Commune d'Aspres	Aspres	1 500 000 €	300 000,00 €	20%
	Sous total Axe 5 (5 opérations)			5 314 584,00 €	860 590,00 €	
	TOTAL TERRITOIRE (34 opérations)			24 855 893,00 €	4 881 759,00 €	

•
2